



Affaire suivie par

Antoine ROBERT

Objet :

Modalités de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées

Madame, Monsieur,

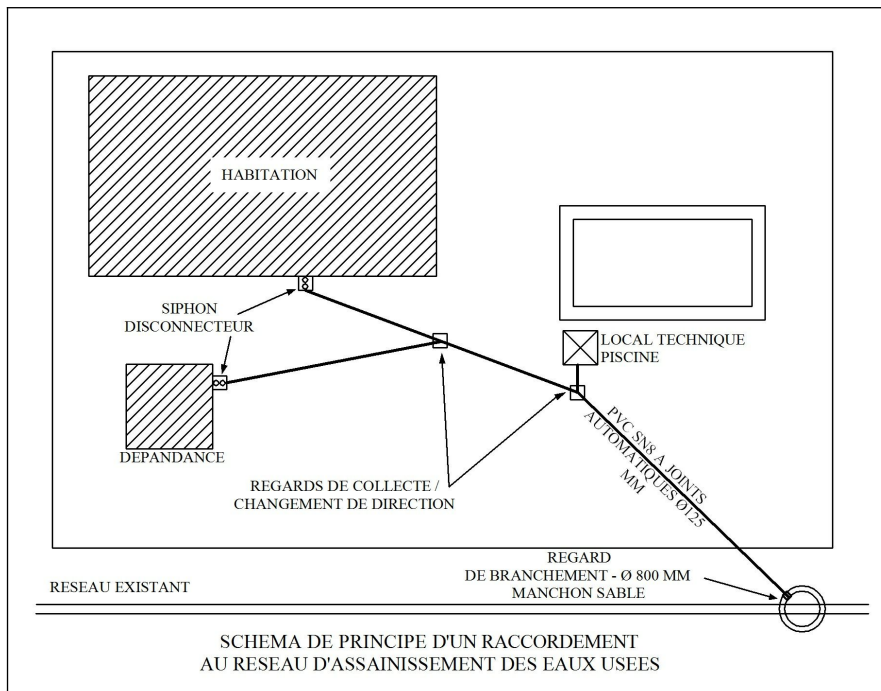
Nous vous transmettons ci-jointes les prescriptions à respecter pour l'exécution prochaine de votre branchement au réseau d'assainissement des eaux usées.

La mise en œuvre de ces prescriptions sera contrôlée par un technicien de notre service dès l'achèvement des travaux. Aussi, pour la bonne marche de votre installation, et afin d'obtenir le certificat de conformité, nous vous demandons de bien vouloir veiller au respect des points suivants :

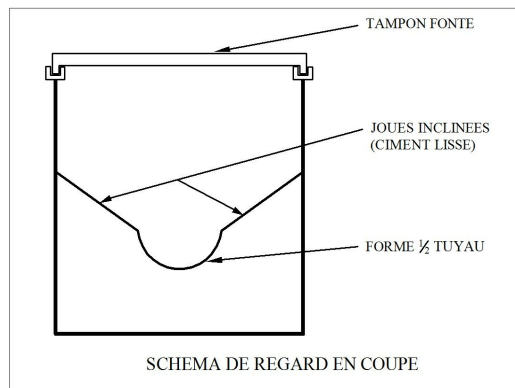
- 1) Vérifier avec l'entrepreneur le point de raccordement au réseau existant, défini par Eaux de Mouans et précisé sur l'arrêté du permis de construire, ou à défaut, sur le plan de masse du permis.
- 2) En cas de travaux sur la voie publique, veiller à obtenir l'autorisation de voirie auprès des Services Techniques Municipaux si la voie est communale ou nationale, ou du Conseil Général si la voie est départementale.
- 3) En cas de travaux sur des propriétés privées, veiller à obtenir les autorisations écrites de passage de canalisation (servitude ; convention).
- 4) Prescriptions techniques : (à transmettre pour tout devis de travaux)
 - a) Pour le raccordement au réseau public :
 - Piquage sur regard désigné par Eaux de Mouans, avec pose d'un manchon sablé en traversée de paroi ;
 - En l'absence de regard existant utilisable : création d'un regard \varnothing 800 mm avec tampon fonte classe D400 pour chaussée, C250 hors zone circulée, B125 en jardin ;
 - b) Branchement :
 - Canalisation en PVC SN8, \varnothing 125 mm avec joints automatiques, avec pente minimale à 3% (sauf dérogation accordée par Eaux de Mouans) ;
 - Regards à créer aux changements de direction et d'altitude du réseau ; dimensions, finitions et dispositifs de fermeture suivants les schémas ci-après ;
 - La canalisation sera munie de manchons sablés à joint pour traverser chaque paroi de regard ;
 - Prévoir un siphon disconnecteur monobloc logé dans un regard avec tampon fonte et situé en pied de façade ;

c) Raccordement de l'évacuation des eaux de lavage du filtre à sable de la piscine sur un regard du branchement.

d) Condamnation, vidange et neutralisation de toute fosse septique et/ou bac à graisse existant.



DIMENSION REGARD	
Profondeur	Ø / section
< 0,7m	500x500 mm
0,7m à 1,20m	Ø800 mm
> 1,20m	Ø1000 mm



TAMPON DE FERMETURE	
Zone	Type
Piéton	B125
Véhicules légers – faible passage	C250
Véhicules lourds – passage fréquent	D400